ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202501006747 v1 Date du contrôle: 24/01/2025 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:								
Client:	Peb Smart, Rue de	Clairvaux 16/A, 13	348 OTTIGNIES-LO	UVAIN-LA-NE	EUVE			
Propriétaire:	/							
Installateur:	/							
N° TVA:	/							
					Installat	eur = personne ou pers	onnes respo	nsable(s) des travaux
lalantifia etian da l'instelleti	an álandrinus.					, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		(-)
Identification de l'installation Adresse du contrôle:	Rue Jules Larivière	137 5300 ANDENN	JF					
Code EAN installation:	Nc	107,0000711122111						
					,	Cabina III priváce	Non	
Tarif compteur(s):	Jour					Cabine HT privée:	Non	
Numéro compteur(s):	3013485				GRD: AIEG			
Index compteur(s):	008064,4					ype de locaux:	Maison ind	lividuelle
Type d'installation:	Unité d'habitation							
Nature du contrôle:								
Conformément aux prescripti	ons du Livre 1 – Instal	lations à basse tei	nsion et à très ba	sse tension –	Procédur	e interne QPRO/ELE/00	1	
Type de contrôle:	Visite de contrôle (	6.5)						
Date de réalisation:	☐ Avant le 01/10/1	981	<b>☑</b> Aprè	es le 01/10/19	81 et ava	nt le 01/06/2020 🔲 A	Après le 01/0	6/2020
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"							
Dérogations (Partie 8):	Appliquées							
Réinspection au rapport:	/							
Données générales de l'ins	tallation électriqu	<b>~</b> .						
Tension nominale :	2 x 230V		nominale max.:	40 A		Valeur nominale bra		40 A
Câble d'alimentation:	4x16 mm <sup>2</sup>	Type:		EXVB		Type de système de		
Electrode de terre:	Indéterminable			LXVD		Section électrode de		
ciecirode de leire.	maeremmable	<del>,</del>						1/2
	•			14.4.1		Section conducteur		16 mm²
Nombre de tableaux:	3		de circuits:	14+4+1		Nombre de circuits d		1+0+0 ( 1X20A)
Installation de production dé	centralisée:	Non pré	sente			Puissance AC (maxir	nale):	/ kVA
☐ Installation PV	☐ Stockage d	e batterie	☐ Central à hyd	rogène	□с	ogénération		olienne
Description générale des a	lispositifs à couran	t différentiel:						
Voir tableau p. 2								
Schémas et plans de l'insta	ıllation:							
Schéma(s) unifilaire(s) ou de d	circuits:	Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent
Plan(s) de position:		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		✓ Non présent
Document(s) des installations	de sécurité:	Version/n° /		Date:	/	☑ Non applica	ble	☐ Non présent
Document(s) des installations	critiques:	Version/n° /		Date:	/	✓ Non applica	ble	□ Non présent
Mesures, contrôles et essai	s:							
Résistance de dispersion de la prise de terre:		18,89 Ω		Méthode de mesure:		e:	RE	
Niveau d'isolement général:		0,00 ΜΩ		Tension de mesure:			500 V	
Test dispositif(s) à courant diff	Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Non testé	Boucle de défaut:		Non testé		
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	Pas OK	Liaison équipotentielle:		Partielle	Partiellement	
Protection contre les contacts indirects:		Pas OK	Pas OK		Protection contre les contacts directs:		Pas OK	
Etat du matériel (à pose) fixe:		Pas OK	Etat du matériel mobile:			/		



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	ln	Din	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	63A	300mA	4P	Α	TD 1
Jour	Subordonné	Diff.	63A	30mA	2P	Α	TD 1

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	8	
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	25 A	2P	6 mm²	1	
TD 1	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	5	
TD 1 Réserve	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P		1	
TD 2	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	1	
TD 2	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	3	
TD 3	30 mA	Disjoncteur à broche	6 A	1P	2.5 mm <sup>2</sup>	2	

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

#### Infractions générales:

0.03 - Le code EAN de l'installation (si disponible) ne peut pas être communiqué en cas de contrôle de conformité ou de visite de contrôle. (Livre 1, Soussections 6.4.6.4, et 6.5.7.2.)

#### Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

#### Infractions mesures:

2.03. - La valeur de la résistance d'isolement en  $\Omega$  entre les parties actives et la terre, mesurée sous les tensions de test, doit être pour chaque circuit, les appareils d'utilisation étant déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension de test (au minimum 0,5M $\Omega$  pour une tension de test de 500V). (Livre 1, Sous-section 6.4.5.1.)

Identification des circuits avec une mauvaise valeur d'isolement: Mesure général (circuit en défaut B, C, E)

2.05B. - Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel via la création d'un courant de défaut n'est pas en ordre. (Livre 1, Soussection 6.5.7.2. (b.4))

#### Infractions protection contre les surintensités:

6.01D. - Dans des lieux domestiques, seuls les coupe-circuit à fusibles ou petits disjoncteurs à broches et les petits disjoncteurs sont admis pour la protection des circuits. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (a))

Explication: TD 3

6.03. - Dans des lieux domestiques, les éléments de calibrage doivent assurer l'ininterchangéabilité des coupe-circuit à fusibles et/ou des petits disjoncteurs à broches, pour autant que la canalisation électrique à protéger a une section inférieure à 10mm². (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (a))

Explication: TD 3

#### Infractions installation électrique:

- 7.04A. Les interrupteurs, socles de prises de courant,... doivent être munis des plaques de recouvrement nécessaires. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.) <u>Explication:</u> Plaque de finition à replacé.
- 7.14. Le choix et l'utilisation des matériaux électriques dans les salles de bains et salles de douches ne sont pas en correspondance aux règles de l'art. (Livre 1, Chapitre 7.1.)
  - Le degré de protection IP du matériel admins dans les salles de bains ou les salles de douches est insuffisant. (au minimum IPX4 dans les volumes 1, 2 et 1 bis, au minimum IPX1 dans la volume 3). (Livre 1, Sous-section 7.1.4.3.)
- 7.15A. Le degré de protection des enveloppes dans les lieux ordinaires accessibles au public n'est pas au moins égal à IPXX-D. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (a.2))

#### Explication: Éclairage buanderie.

- 7.15C. La protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension n'est pas réalisée. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (a))
  - L'efficacité de la protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension par l'isolation est insuffisante. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (c))
  - La protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension par l'utilisation de la très basse tension de sécurité n'est pas assurée (tension nominale AC supérieure à 25V en BB1, 12V en BB2 ou 6V en BB3). (Livre 1, Sous-section 4.2.2.2.)

#### Infractions canalisations et code de couleur:

- 8.05. La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)
- 8.10A. Les canalisations électriques souterraines doivent être enfoui à une profondeur minimale de 0,60 m mesurée à partir de la surface du sol (sauf si techniquement impossible). (Livre 1, Sous-section 5.2,9,2.)
- 8.10B. Les canalisations électriques souterraines pour lesquelles une profondeur d'enfouissement de 0,60m est irréalisable, doivent être protégées par un fourreau continu en matériaux durables et résistants ou équivalent. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.2.)



## **CONSTATATIONS: Remarques**

- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A2 L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.
- A3 Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
- A8 Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge,...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B Les rapports de contrôle des visites précédentes ne pouvaient pas être soumis. Cette visite de contrôle a pour objectif de compléter à nouveau le dossier de l'installation électrique. Le propriétaire, gestionnaire ou exploitant a l'obligation de laisser contrôler à temps périodiquement l'installation électrique.
- C4 L'installation électrique est hors tension. Le bon fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne peut pas être testé.
   Explication: Pas de courant (Gestionnaire)

#### **CONCLUSION:**

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 24/01/2026							
	☑ par le même organisme	par un organisme au choix						
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.							
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.							
	☐ lors d'une visite précédente	$\square$ lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en							
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.							
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installatic électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.							
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.						

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

#### Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

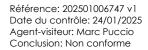
#### Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

en cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lor

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

ente, c'est à la charge de l'achete



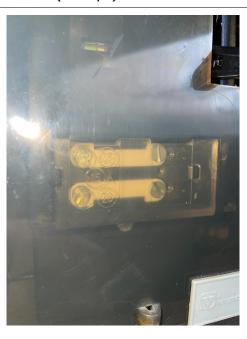


## Données générales

Adresse du contrôle: Rue Jules Larivière 137, 5300 ANDENNE

Propriétaire: /

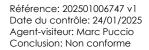
## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## Données générales

Adresse du contrôle: Rue Jules Larivière 137, 5300 ANDENNE

Propriétaire: /

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):









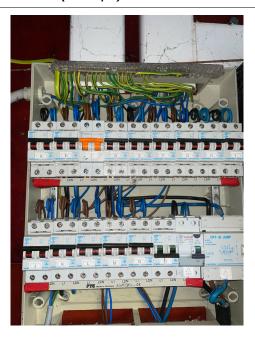


## Données générales

Adresse du contrôle: Rue Jules Larivière 137, 5300 ANDENNE

Propriétaire: /

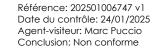
## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## Données générales

Adresse du contrôle: Rue Jules Larivière 137, 5300 ANDENNE

Propriétaire: /

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



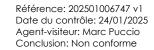


Signature agent-visiteur:





Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.





## Données générales

Adresse du contrôle: Rue Jules Larivière 137, 5300 ANDENNE

Propriétaire: /

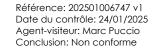
## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## Données générales

Adresse du contrôle: Rue Jules Larivière 137, 5300 ANDENNE

Propriétaire: /

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



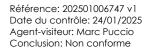


Signature agent-visiteur:





p. 10





## Données générales

Rue Jules Larivière 137, 5300 ANDENNE Adresse du contrôle:

Propriétaire:

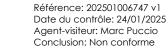
## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## Données générales

Rue Jules Larivière 137, 5300 ANDENNE Adresse du contrôle:

Propriétaire:

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):







